



## Report d'audience à une demande de révision paiement pension alimentaire

Par **Potche**, le **10/01/2020** à **15:18**

Bonjour,

J'étais convoqué, à ma demande, aujourd'hui même au Tribunal de Grande Instance de mon département, devant le juge des affaires familiales.

L'avocat de la partie adverse étant en grève, l'audience est reportée à la fin mars 2020.

J'avais initié ma requête fin septembre 2019, et convoqué pour le 10 janvier 2020.

J'ai demandé une révision de la pension alimentaire, suite à un bouleversement dans ma vie aussi bien professionnelle que privée. Je n'aurai pas la capacité financière de payer la pension alimentaire que je verse actuellement.

J'ai expliqué tout ceci à madame le juge... Et que par conséquent, je ne m'acquitterai plus de cette pension à compter du mois prochain.

Il existe, une solution à mon problème, selon un avocat qui a refusé d'en dire plus...

Bien entendu, je n'ai pas la capacité financière de m'offrir le conseil d'un avocat.

Si je pouvais être renseigné ici...

Je vous en remercie par avance.

Par **VictoireGOTVictory**, le **25/06/2020** à **15:44**

Bonjour,

Faites une demande d'aide juridictionnelle si vous n'avez pas les moyens. Un avocat sera désigné d'office pour vous aider.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18074>

Bon courage !